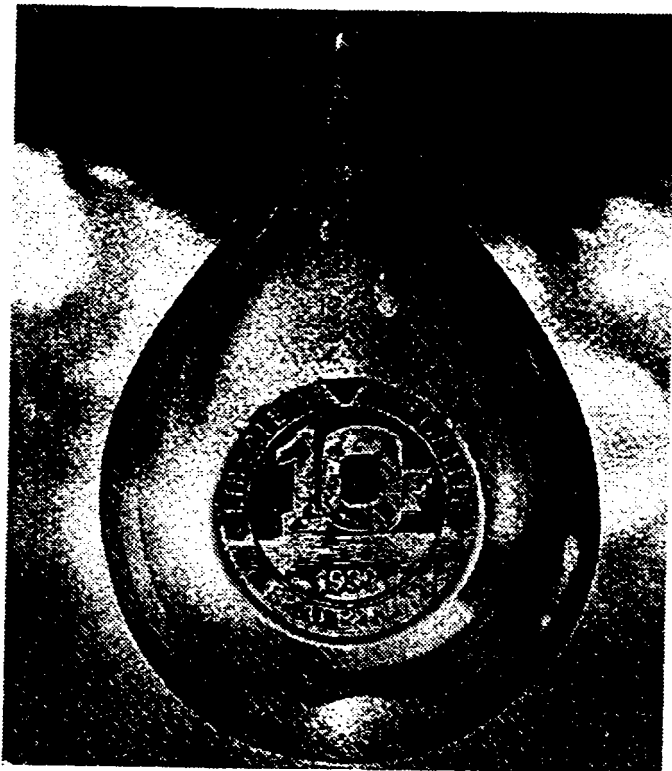




17104 D RM

Agence de l'eau  
Midi-Pyrénées

# Consommation domestique et prix de l'eau Evolution en France de 1975 à 1990



**F**  
*Fonds*  
**N**  
*National pour le*  
**D**  
*Développement*  
**A**  
*des Adductions*  
**E**  
*d'Eau*

ministère de l'**agriculture** et du **développement rural**

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural gère depuis plusieurs années, pour le compte du Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau (F.N.D.A.E.), un échantillon statistique représentatif de services publics de distribution d'eau. Des enquêtes successives ont été menées auprès des 500 collectivités de l'échantillon qui sont réparties sur tout le territoire métropolitain. Elles portent sur les années 1975, 1980, 1985 et 1990 et elles permettent d'étudier, d'une manière fiable sur le plan statistique, l'évolution de la distribution d'eau potable en France pendant les 15 dernières années. Entre autres, il est possible de suivre l'évolution des prix pratiques et des consommations d'eau.

Les résultats de la dernière enquête portant sur l'année 1990 ainsi que les évolutions constatées sur la période d'observation (1975-1990) seront analysés.

### L'outil statistique

La présentation de la démarche de constitution du panel de 500 collectivités a été exposée dans un article (\*) auquel on pourra se reporter pour plus de détails. On rappellera simplement ici que cet échantillon a été créé initialement dans le but de suivre l'évolution des consommations d'eau, sur lesquelles le F.N.D.A.E. assoit une partie de ses recettes. Sa construction s'est effectuée en deux temps :

- tirage au sort d'un suréchantillon de 1700 collectivités distributrices françaises à partir du fichier des tii de perception du F.N.D.A.E.. Un questionnaire d'enquête portant sur les années 1975 et 1980 a ensuite été envoyé à chacune de ces collectivités, afin de déterminer les facteurs qui influençaient le plus fortement la consommation d'eau,

- tirage au sort dans chacune des strates constituées suivant les facteurs ainsi mis en évidence d'un nombre de collectivités proportionnel à la variance de la consommation dans la strate considérée pour aboutir à l'échantillon final de 500 collectivités.

La bonne représentativité de l'échantillon a pu être testée pour d'autres facteurs que les consommations d'eau, en particulier pour le prix du service de distribution d'eau.

Entre 1980 et 1985, six collectivités (toutes de petite taille) se sont rattachées au service de distribution d'eau potable d'un syndicat voisin ou d'une commune voisine. L'échantillon s'est ainsi réduit à 494 collectivités.

### Les nouveautés de l'enquête 1990

Dans le courant de l'année 1991, les 494 services constituant l'échantillon ont été interrogés par un questionnaire portant sur l'exercice 1990. Ces questionnaires ont été remis aux collectivités par les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.) du département dont elles relèvent. Pour apporter leurs réponses, les collectivités pouvaient soit utiliser un serveur minitel mis à leur disposition, soit

(\*) D. BALLAY et P. BOISTARD : Consommation domestique et prix de l'eau potable - Evolution en France de 1975 à 1985, Techniques Sciences Méthodes, n°10, Octobre 1987.

retourner le questionnaire papier à la D.D.A.F. de leur département ou directement au Ministère de l'Agriculture et de la Forêt (dénomination de l'époque).

L'enquête portant sur 1990 s'est faite sur la base d'un questionnaire peu modifié par rapport à celui utilisé pour les enquêtes précédentes. Les modifications apportées ont été établies en concertation avec les principaux organismes et administrations concernés par le secteur de la distribution d'eau en France : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, Syndicat Professionnel des Distributeurs d'Eau, Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Environnement... Les deux principales modifications apportées ont été les suivantes :

- en plus de la donnée de prix de l'eau, il a été demandé aux services de fournir également le prix du service d'assainissement lorsqu'il existait au moins un service d'assainissement sur leur zone de desserte. Ce prix a été calculé sur la même base que le prix du service de distribution d'eau (prix correspondant à une consommation annuelle de 100 m<sup>3</sup> d'eau potable, toujours hors taxes et hors redevances). Lorsqu'il existe plusieurs services collectifs d'assainissement sur le territoire de compétence d'un service de distribution d'eau, le prix a été calculé pour chaque service d'assainissement. Une moyenne (pondérée par la population desservie par chaque service d'assainissement) des prix ainsi calculés a ensuite été effectuée pour donner le prix moyen de l'assainissement affecté au domaine couvert par le service de distribution d'eau. Pour des raisons de non coïncidence des unités de gestion des services d'assainissement et de distribution d'eau potable, cette information s'est avérée parfois difficile à collecter, un même service de distribution d'eau recouvrant parfois les domaines de compétence de plus d'une dizaine de services d'assainissement.

- des barèmes détaillés, aussi bien pour le service de distribution d'eau que pour le(s) service(s) d'assainissement ont été demandés pour chaque collectivité. Un fichier a été constitué pour permettre la saisie de chacun des barèmes collectés. L'intérêt de la saisie complète de chaque tarification est double. Il est d'abord de permettre un contrôle systématique et automatique de la réponse apportée à la question concernant le prix hors taxes et hors redevances d'une facture correspondant à une consommation de 100 m<sup>3</sup> dans l'année. Il est ensuite de pouvoir calculer, dans une exploitation plus approfondie des résultats, le prix d'une facture annuelle correspondant à n'importe quel volume de consommation et incluant ou non les diverses taxes et redevances.

Un programme de critique des questionnaires a permis d'étudier, grâce à plus de 150 tests effectués sur chaque questionnaire, la cohérence des réponses apportées par rapport aux réponses fournies lors de l'enquête 1985 (tests de cohérence d'évolution) et par rapport aux autres données fournies pour 1990 (tests de cohérence interne). Cette critique plus approfondie des réponses a considérablement alloué la gestion de l'enquête, mais les données ainsi recueillies ont beaucoup gagné en fiabilité. En particulier, la confrontation systématique des données de prix fournies avec la tarification a aussi bien pour l'eau (398 tarifs collectes, représentant 90% du poids de l'échantillon) que pour l'assainissement (419 tarifs collectes, concernant également 90% du poids des données de prix d'assainissement traitées) a permis de

## Evolution des consommations domestiques

Les consommations observées sont les consommations domestiques moyennes annuelles par habitant. Elles sont obtenues pour chaque collectivité en divisant le volume total d'eau facture à des abonnées domestiques (les consommations industrielles et agricoles sont donc exclues) par le nombre d'"équivalents habitants permanents" desservis par le service. Le nombre d'équivalents habitants permanents est égal à la population permanente desservie par le réseau à laquelle on ajoute la population saisonnière pondérée par son temps de séjour annuel. La prise en compte des équivalents habitants permanents a pour but de gommer la relation entre la consommation calculée pour chaque collectivité et l'importance de la population saisonnière de la collectivité. Cette prise en compte se heurte à un certain nombre de difficultés :

- la population saisonnière desservie par le réseau d'adduction d'eau venant s'ajouter à la population permanente est sans aucun doute difficile à estimer **précisément**,
- la durée de présence des saisonniers est également une donnée difficile à évaluer,
- il n'est pas évident que les habitudes de consommation des saisonniers pendant leur temps de présence soient les mêmes que celles des habitants permanents.

Malgré ces difficultés, les graphiques 1 et 2 laissent penser que la **méthode utilisée permet** effectivement d'atteindre le but recherché.

Le graphique 1 montre pour chaque collectivité (pour 1990) la consommation moyenne rapportée aux seuls habitants permanents en fonction de l'importance relative de la population saisonnière de la collectivité. La droite de **régression** montre une très nette dépendance de la valeur ainsi calculée avec l'importance relative de la population saisonnière (la consommation ainsi calculée a tendance en moyenne à être plus importante pour les collectivités ayant une **forte** population saisonnière).

Le graphique 2 présente les mêmes données, mais cette fois la consommation annuelle de chaque collectivité est **rapportée** au nombre d'**équivalents** habitants permanents. La droite de régression montre dans ce cas que la **dépendance** de la valeur ainsi calculée avec l'importance de la population saisonnière a pratiquement disparu. La légère tendance à la **décroissance** de la droite de **régression** pourrait s'expliquer par une faible tendance à la surestimation de la population saisonnière (ou de sa durée de présence) ou par le fait qu'en moyenne les saisonniers consomment **légèrement** moins pendant leur temps de présence **que les habitants** permanents.

Le **tableau II** donne les détails des consommations obtenues pour chacune des 8 grandes zones **géographiques** retenues pour l'**étude** (voir carte 1 en fin de document).

Pour la France entière, elles **étaient** de :

- 48,2 m<sup>3</sup>/hab./an en 1975,
- **49,4 m<sup>3</sup>/hab./an** en 1980,
- 52,0 m<sup>3</sup>/hab./an en 1985,
- **57,3 m<sup>3</sup>/hab./an** en 1990.

Il faut noter que les consommations relevées concernent uniquement l'**année** de calcul. Elles ne sont donc pas indépendantes des conditions climatiques de chaque **année**.

corriger de nombreuses erreurs et d'assurer un haut niveau de **fiabilité** des informations recueillies.

Les faibles **évolutions** dans les valeurs **calculées** pour 1975, 1980 et 1985 par rapport aux valeurs publiées à l'issue de l'enquête portant sur 1985 (article de T.S.M. **déjà** cite) proviennent des **améliorations** suivantes :

- les tests de cohérence **d'évolution** utilisés lors de l'**enquête** 1990 ont mis en évidence un certain nombre d'erreurs dans les réponses **apportées** lors de la précédente enquête (pot-tant sur 1985) qui ont pu être **corrigées**,

- tes moyennes pondérées qui permettent d'obtenir les valeurs prennent en compte les **données** de population et les résultats des enquêtes menées sur le **suréchantillon**. Lors des exploitations précédentes, seuls les résultats du recensement **général** de la **population** de 1975 et tes données de 1975 du **suréchantillon** avaient été pris en compte. Dans cette nouvelle exploitation, les pondérations adoptées utilisent **également** les **résultats** des recensements de 1982 et de 1990, ainsi que les résultats les plus récents disponibles sur le suréchantillon (1980). Les éléments utilisés dans cette nouvelle exploitation sont indiqués dans le tableau I,

- tes services de l'agglomération parisienne n'étaient pas représentés dans l'**échantillon** national. La zone **géographique Bassin** Parisien a donc été scindée en deux parties :

- l'agglomération parisienne (départements 75, 92, 93 et **94**), pour laquelle **seule** la donnée de prix de l'**eau** était disponible et uniquement pour l'**année** 1990 grâce aux informations fournies par la Direction **Régionale** de l'**Équipement** d'Ile de France,

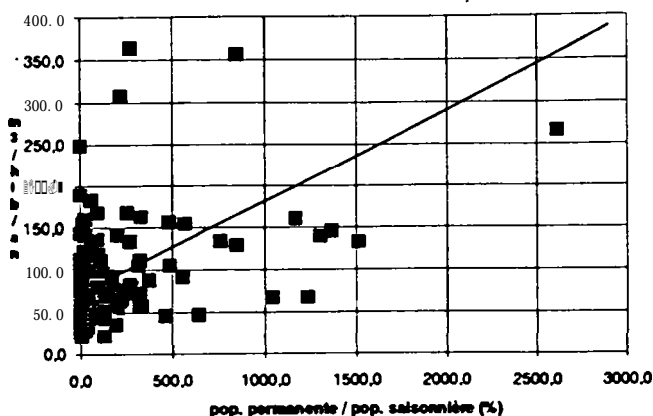
- la zone **Bassin** Parisien hors **agglomération parisienne**, qui continue d'être traitée de **manière** statistique grâce à l'**échantillon** de **services** et pour laquelle l'ensemble des données est disponible.

Les **valeurs calculées** grâce à l'**échantillon** pour la zone géographique Bassin Parisien n'interviennent donc plus dans la moyenne nationale que dans une **proportion** reflétant le poids de la zone Bassin Parisien hors **agglomération** parisienne.

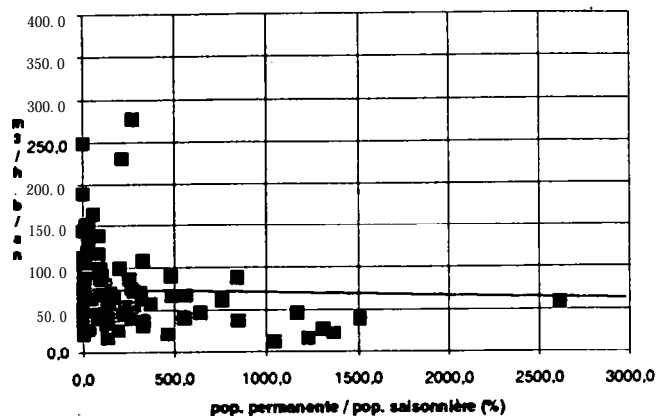
**Finalement**, l'exploitation **définitive** des **résultats** concernant l'**année** 1990 a porté sur 471 services de distribution d'eau, 12 ayant disparu par **intégration** dans un **syndicat** de taille beaucoup plus importante et 11 n'ayant pas répondu à l'enquête. Ces 471 services représentaient plus de **98%** du poids **total** de l'**échantillon** des 500 **services** tel qu'il avait été initialement constitué : on peut donc **affirmer** que la **représentativité** des **résultats** obtenus n'a pas souffert de la **légère réduction** du nombre de services **enquêtés** en 1990.

Année d'enquête	Recensement général de la population	Suréchantillon
1975	1975	1975
1990	1982	1980
1985	1982	1980
1990	1990	1980

**TABLEAU I :** Données ayant servi à l'exploitation des résultats des différentes enquêtes.



Graphique 1 : Consommation rapportée à l'habitant sans prise en compte de la population saisonnière



Graphique 2 : Consommation rapportée à l'habitant avec prise en compte de la population saisonnière

En particulier, l'année 1990 a été une année de sécheresse assez exceptionnelle pour la plus grande partie de la France et il est nécessaire de conserver à l'esprit ce caractère exceptionnel lorsque l'on observe les résultats. Par contre, les années 1975, 1980 et 1985 n'ont pas été marquées, à l'échelle du pays, par une situation météorologique particulière. Mais il peut en être différemment dans telle ou telle région.

Pour 1990 tout particulièrement, la valeur calculée est une valeur moyenne qui masque des situations locales bien différentes : la chaleur et la sécheresse ont sans aucun doute augmenté la demande potentielle sur les réseaux, mais seules les consommations des collectivités dont les ressources étaient suffisantes pour faire face sans restriction à cette demande accrue ont pu réellement augmenter. Dans d'autres services, les interruptions de distribution,

les restrictions imposées par voie réglementaire ou librement consenties par les usagers informés de la situation auront abouti à une consommation moindre qu'en année climatique normale.

Globalement, la sécheresse de l'année 1990 s'est tout de même traduite par une augmentation de consommation légèrement plus forte sur la période 1985-1990 (+2,0 %/an en moyenne) que celle constatée sur les périodes précédentes (+1,3 %/an sur 1975-1980 et +1,1 %/an sur 1980-1985).

La tendance à la réduction des écarts de consommation entre les différentes zones géographiques se poursuit : en 1975, un habitant des départements méditerranéens avait une consommation domestique de 88 % supérieure à celle d'un habitant du Nord. Cette différence s'est progressivement réduite pour atteindre 71 % en 1990.

	1975 (m <sup>3</sup> /hab./an)	Evolution annuelle 1975-1980	1980 (m <sup>3</sup> /hab./an)	Evolution annuelle 1980-1985	1985 (m <sup>3</sup> /hab./an)	Evolution annuelle 1985-1990	1990 (m <sup>3</sup> /hab./an)	Evolution annuelle 1975-1990
NORD	32,7	+ 2,5 %/an	37,0	- 0,2 %/an	36,7	+ 3,3 %/an	43,2	+ 1,9 %/an
OUEST	40,1	+ 2,9 %/an	46,3	+ 0,6 %/an	47,7	+ 1,3 %/an	50,8	+ 1,6 %/an
BASSIN PARISIEN(*)	51,4	+ 0,6 %/an	52,9	+ 1,8 %/an	57,9	+ 2,7 %/an	66,3	+ 1,7 %/an
EST	46,9	+ 1,1 %/an	49,6	+ 1,2 %/an	52,7	+ 1,0 %/an	55,4	+ 1,1 %/an
CENTRE	38,1	+ 1,2 %/an	40,5	+ 2,3 %/an	45,4	+ 3,8 %/an	54,8	+ 2,5 %/an
LYONNAIS-ALPES	51,5	+ 0,9 %/an	53,9	+ 1,3 %/an	57,5	- 0,2 %/an	57,0	+ 0,7 %/an
SUD-OUEST	50,4	+ 0,4 %/an	51,5	+ 0,5 %/an	52,9	+ 2,2 %/an	58,9	+ 1,0 %/an
MEDITERRANEE	61,4	+ 0,5 %/an	63,1	+ 1,4 %/an	67,6	+ 1,8 %/an	73,8	+ 1,2 %/an
FRANCE ENTIERE (*)	46,2	+ 1,3 %/an	49,4	+ 1,1 %/an	52,0	+ 2,0 %/an	57,3	+ 1,4 %/an

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Forêt - Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau

(\*) Hors agglomération parisienne (départements 75,92,93,94)

TABLEAU II : Consommations domestiques moyennes annuelles par équivalent habitant desservi (m<sup>3</sup>/hab./an)

Le tableau III distingue les consommations moyennes annuelles pour les collectivités rurales et pour les **collectivités** urbaines.

Les **différences** de consommation entre les zones géographiques (voir **carte 1** en fin de document) sont moindres en zone urbaine qu'en zone rurale : en 1996, un consommateur **rural** de la zone Sud-ouest consommait **83 %** de plus qu'un consommateur rural de la zone Nord (**71,2 m<sup>3</sup>/hab/an** contre **39,0 m<sup>3</sup>/hab/an**) ; la plus forte différence n'est que de 52 % en milieu urbain, entre un consommateur de la zone **méditerranée** (**74,6 m<sup>3</sup>/hab/an**) et un consommateur de la zone Nord (**49,2 m<sup>3</sup>/hab/an**). Cette **disparité** entre les zones **géographiques** s'est **atténuée** en milieu rural à cause de la forte augmentation de consommation constatée en 1996 dans la zone **géographique** Nord. En milieu urbain, elle est restée stable aux alentours de 50 % depuis 1980.

La différence de consommation entre le milieu rural et le milieu urbain constatée au niveau de la France entière s'est **atténuée** entre 1975 et 1986 ; elle est **restée** stable entre 11 et 12% pour 1986 et 1985, avant de se réduire à nouveau **légèrement** pour atteindre 9% en 1996, sans doute en grande partie à **cause** de la **sécheresse** qui semble avoir provoqué une augmentation de consommation **légèrement** plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain. L'explication vient **sans** doute du fait qu'en milieu rural, **l'utilisation** domestique de l'eau à des fins d'arrosage de jardins ou **de pelouses** rend la consommation plus sensible aux conditions climatiques qu'elle ne **est** en milieu urbain.

Cette constatation faite sur la France entière **masque en fait des cas très différents au niveau des grandes régions : en 1990 les** consommateurs urbains consommaient significativement plus que les ruraux dans les zones Nord et Ouest, alors que l'inverse

pouvait être constaté au niveau de la zone Sud-Ouest. Pour les autres zones, les différences constatées ne sont pas significatives.

### Le prix du service de distribution d'eau

La **difficulté** lorsque l'on parle de prix du service de distribution d'eau est de recueillir des données homogènes et comparables pour les différents services. c'est pourquoi, compte tenu des divers modes de tarification que l'on peut rencontrer, on a retenu pour chaque service le prix que paierait un abonné domestique dont la consommation annuelle serait de **100 m<sup>3</sup>**. Les prix dont il est question dans ce paragraphe comprennent donc, le cas **échéant**, la location et l'entretien du compteur et l'entretien du branchement, mais excluent les redevances perçues pour le **F.N.D.A.E.** et les Agences Financières de Bassin, la T.V.A. et la redevance d'assainissement. Deux autres paragraphes, l'un consacré au service d'assainissement, l'autre aux taxes et redevances, complètent ces données chiffrées pour aboutir au prix de l'eau, tel qu'il est perçu par les usagers, c'est à dire incluant toutes les taxes et les redevances.

Pour **1990**, puisque la **donnée** de prix est **également** disponible pour l'agglomération parisienne, les deux modes de calcul, avec et sans prise en compte spécifique de l'agglomération parisienne, sont conservés. Le premier donne des résultats plus fiables pour la France entière ; le second permet de mesurer les **évolutions** pour la France entière hors agglomération parisienne sur une base de calcul constante sur la période 1975-1990.

	1975		1990		199s		1990	
	Collect. Rurales	Collect. Urbaines	Collect. Rurales	Collect. Urbaines	Collect. Rurales	Collect. Urbaines	Collect. Rurales	Collect. Urbaines
NORD	29,5	36,4	36,4	40,2	31,5	43,7	39,0	49,2
OUEST	31,1	40,0	34,9	52,8	39,5	52,4	41,6	56,1
BASSIN PARISIEN (*)	48,8	51,6	53,8	52,2	57,9	57,9	65,2	66,6
EST	41,3	48,3	45,5	50,3	49,5	53,1	56,7	54,6
CENTRE	34,5	45,2	39,4	43,7	39,1	53,6	53,6	57,3
LYONNAIS-ALPES	52,5	48,3	54,1	52,5	56,4	56,7	54,5	58,5
SUD-OUEST	49,9	53,2	54,4	55,7	63,9	52,1	71,2	54,9
MEDITERRANEE	57,8	61,2	63,4	61,9	65,6	67,5	69,8	74,7
FRANCE ENTIERE (*)	41,8	48,4	45,8	51,2	49,2	54,5	54,6	59,6

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Forêt - Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau

(\*) Hors agglomération parisienne (départements 75,92,93,94)

TABLEAU III : Consommations domestiques moyennes annuelles par équivalent habitant desservi (m<sup>3</sup>/hab./an)

	1975 (F. 1975)	Evolution(*) annuelle 1975-1980	1980 (F. 1980)	Evolution(*) annuelle 1980-1985	1985 (F. 1985)	Evolution(*) annuelle 1985-1990	1990 (F. 1990)	Evolution(*) annuelle 1975-1990
NORD	1a7	- 1,8 %/an	281	- 0,5%/an	434	+ 0,4%/an	515	- 0,6 %/an
OUEST	1a7	- 0,1 %/an	306	+ 0,1%/an	486	+ 0,9%/an	592	+ 0,3 %/an
BASSINPARISIEN(***)	159	+ 1,8 %/an	286	- 1,4%/an	420	+ 1,1%/an	516	+ 0,5 %/an
Aggfo. Parisienne <sup>0</sup>							623	
EST	149	+ 1,6 %/an	265	+ 0,2%/an	422	+ 1,3%/an	524	+ 1,0 %/an
CENTRE	130	+ 3,0 %/an	248	+ 3,9%/an	475	+ 1,4%/an	594	+ 2,8 %/an
LYONNAIS-ALPES	135	+ 0,5 %/an	227	+ 1,1%/an	380	+ 3,8%/an	534	+ 1,8 %/an
SUD-OUEST	176	+ 1,1 %/an	306	- 1,1%/an	458	+ 2,6%/an	606	+ 0,9 %/an
MEDITERRANEE	159	+ 0,7 %/an	271	+ 1,0%/an	450	+ 1,5%/an	564	+ 1,1 %/an
FRANCE ENTIERE(***)	164	+ 0,6 %/an	278	+ 0,0 %/an	440	+ 1,5 %/an	552	+ 0,7 %/an
FRANCE ENTIERE							561	
INDICE INSEE	60,8		100,0		158,0		184,0	

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Forêt - Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau

- (\*) Les évolutions annuelles sont calculées à partir des prix actualisés grâce à l'indice INSEE des prix à la consommation.  
(\*\*) Source : Direction Régionale de l'Équipement d'Ile de France  
(\*\*\*) Hors agglomération parisienne (départements 75, 92, 93, 94)

**TABLEAU IV : Prix (en francs de l'année) pour une fourniture annuelle de 100 m<sup>3</sup> d'eau potable à un usager domestique (hors taxes et hors redevances).**

### RESULTATS NATIONAUX

Le tableau IV montre l'évolution du prix moyen du service de distribution d'eau, calculé tel qu'a décrit précédemment, exprimé en francs courants. Les évolutions annuelles moyennes sont calculées à partir des prix actualisés par l'indice INSEE des prix à la consommation.

Le prix moyen pour 100 m<sup>3</sup> était de :

- 164 francs en 1975 (496 francs de 1990)
- 278 francs en 1980 (512 francs de 1990)
- 440 francs en 1985 (512 francs de 1990)
- 552 francs en 1990 (561 francs en incluant l'agglomération parisienne).

L'évolution du prix en francs constants est donc restée faible jusqu'en 1985. Il est pourtant certain que la qualité du service offert à l'usager s'est nettement améliorée, tant sur le plan de la qualité de l'eau distribuée que sur le plan du service lui-même (continuité de la desserte, amélioration des conditions de desserte - pression, débit...). En dépit des gains de productivité, cette amélioration de la qualité du service offert a sans doute augmenté les coûts réels des services de distribution d'eau. Si cette augmentation des coûts ne s'est pas traduite par une augmentation parallèle des prix pratiques, c'est qu'un bon nombre de services, particulièrement les plus petits services et ceux exploités en régie, ont été dissuadés de pratiquer une politique de vérité des prix par les différents systèmes d'encadrement du prix de l'eau qui ont joué jusqu'au début des années quatre-vingts.

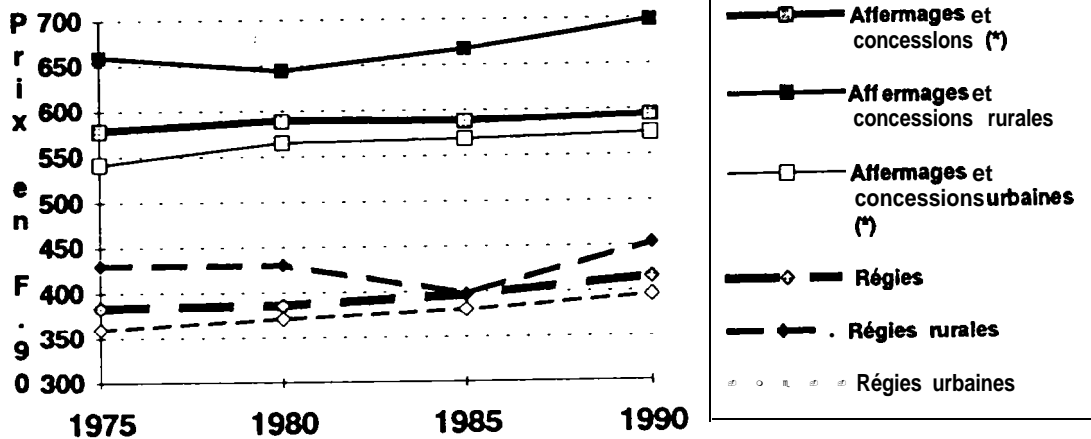
Les prix pratiques en moyenne par les services en fonction des différents modes de gestion apparaissent sur le tableau V. Les faibles différences que l'on peut constater par rapport aux chiffres donnés pour les années 1975 à 1985 dans l'article de T.S.M. déjà cité sont dues à une meilleure prise en compte des poids respectifs des différents modes de gestion au niveau de chaque zone géographique.

	1975	1980	1985	1990
<b>Régies</b>				
Collectivités rurales	142	234	342	453
Collectivités urbaines	119	202	327	395
Toutes collectivités	127	210	341	416
<b>Affermages et concessions</b>				
Collectivités rurales	218	350	573	699
Collectivités urbaines(*)	179	307	488	574
Toutes collectivités <sup>0</sup>	191	320	505	594

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Forêt - Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau

(\*) Hors agglomération parisienne (départements 75, 92, 93, 94)

**TABLEAU V : Prix (en francs de l'année) pour une fourniture annuelle de 100 m<sup>3</sup> d'eau potable à un usager domestique (hors taxes et hors redevances) en fonction des modes de gestion du service.**



(\*) Hors agglomération parisienne (départements 75,92,93,94)

**Graphique 3 : Prix (en francs de 1990) pour une fourniture annuelle de 100 m<sup>3</sup> d'eau potable à un usager domestique (hors taxes et hors redevances) en fonction des modes de gestion du service.**

Les écarts de prix constatés entre les services exploités en régie, moins chers, et ceux exploités en affermage ou concession, pratiquant des prix plus élevés, reflètent une situation qui sera rappelée plus loin. Le graphique 3, qui représente les chiffres du tableau V exprimés en francs constants 1990, montre que cet écart, après s'être légèrement accru de 1975 à 1980 (50 % en 1975, 52 % en 1980), a assez nettement diminué depuis : 48 % en 1985 et 43 % en 1990. C'est en milieu rural, où il reste toutefois plus important qu'en milieu urbain, qu'il s'est le plus réduit, passant de 68 % en 1985 à 54 % en 1990.

La réduction des écarts de prix entre les différents modes de gestion est le résultat de plusieurs phénomènes bien distincts sur la période 1985-1990.

En milieu rural, peu de services ont changé de mode de gestion pendant cette période. Les évolutions moyennes des prix que l'on constate (une augmentation modérée de 5 % en 5 ans pour les affermagés et concessions rurales et une augmentation importante de 14 % pour les régies rurales) correspondent donc effectivement à des évolutions des tarifs pratiques.

En milieu urbain, un nombre non négligeable de services de taille importante de l'échantillon ont abandonné l'exploitation en régie au profit d'une exploitation en affermage, si bien que les évolutions moyennes constatées (+1 % en 5 ans pour les prix des services exploités en affermage ou en concession et +4 % pour ceux exploités en régie) masquent en fait des évolutions tout à fait différentes pour les services dont le mode de gestion n'a pas évolué entre 1985 et 1990: +4X pour les affermagés et concessions et +11 % pour les régies.

Aussi bien pour les régies rurales que pour les régies urbaines, on constate que ce sont les services les moins chers qui ont le plus augmenté leurs tarifs entre 1985 et 1990: +19 % en francs constants en 5 ans pour les 20 % des régies qui étaient les moins chères en 1985.

La palme la plus importante des volumes d'eau vendus en 1990 par des services exploités en affermage ou en concession explique le fait que l'évolution globale du prix de l'eau en France (t 8 % entre 1985 et 1990) soit supérieure à l'augmentation du prix moyen à la fois des services exploités en régie et de ceux exploités en affermage ou en concession.

Ce phénomène des régies facturant moins cher l'eau distribuée se retrouve en 1990 au niveau de chaque zone géographique mais de façon plus ou moins marquée. Seules font exception la zone Centre en milieu rural et la zone Est en milieu urbain, pour lesquelles les services exploités en affermage ou en concession apparaissent légèrement moins chers, mais de manière non significative.

Ces différences de prix encore importantes en 1990 entre les différents modes de gestion s'expliquent d'abord par le fait que les services concédés ou affermés sont en général les plus complexes, notamment pour ce qui concerne le traitement de l'eau avant distribution. La possibilité pour certaines régies de ne pas répercuter sur l'usager la totalité des coûts intervient certainement aussi. Enfin, l'effet des différents régimes d'encadrement des prix s'appliquant de façon différente aux divers modes de gestion qui a déjà été souligné a sans doute laissé des traces.

#### DES DIFFERENCES ET DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES

Les évolutions au niveau des zones géographiques montrent des situations contrastées.

Entre 1975 et 1990, la zone Nord a vu son prix de l'eau baisser de 9 % en francs constants, passant ainsi de la zone géographique où l'eau était la plus chère (à 15 % au-dessus de la moyenne nationale) à la zone géographique la moins chère (à 7 % en dessous de la moyenne nationale).

Pendant cette même période, la zone Lyonnais-Alpes voyait son prix augmenter de 31 % au-dessus de l'inflation, atteignant en 1990 un prix de 4 % seulement inférieur à la moyenne nationale, après avoir été l'une des deux zones géographiques les moins chères, avec un prix près de 20 % inférieur à cette moyenne.

Le tableau VI montre que l'écart de prix très important (hors agglomération parisienne) entre les communes rurales et les communes urbaines constaté en 1975 (en moyenne pour la France entière, l'eau distribuée dans les communes rurales était 42 % plus chère que celle distribuée dans les communes urbaines, avec 202 F/100 m<sup>3</sup> contre 142 F/100 m<sup>3</sup>) s'est réduit à 33 % en 1980 (324 F/100 m<sup>3</sup> contre 243 F/100 m<sup>3</sup>) et semble s'être stabilisé : 30 % en 1985 (509 F/100 m<sup>3</sup>

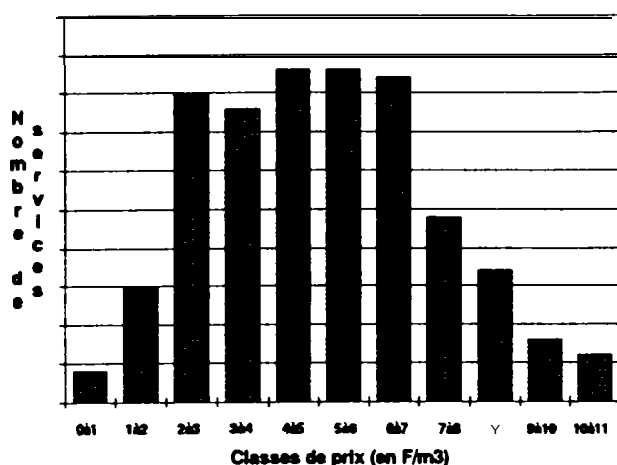
	1975		1980		1985		1990	
	Collect. Rurales	Collect. Urbaines	Collect. Rurales	Collect. Urbaines	Collect. Rurales	Collect. Urbaines	Collect. Rurales	Collect. Urbaines
NORD	210	163	300	259	463	404	559	462
OUEST	274	148	445	241	710	387	841	482
BASSIN PARISIEN?) Agglo. Parisienne(**)	215	133	370	240	505	372	610	465
EST	143	151	220	274	345	438	454	540
CENTRE	129	123	283	205	493	398	575	602
LYONNAIS-ALPES	161	109	271	1a4	473	299	622	457
SUD-OUEST	201	143	310	234	497	354	638	483
MEDITERRANEE	171	157	261	265	427	451	551	562
FRANCE ENTIERE(***)	202	142	324	243	509	391	629	496
FRANCE ENTIERE								521

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Forêt - Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau

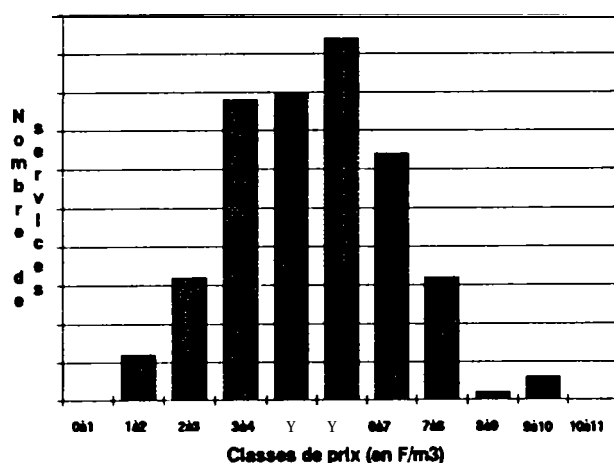
(\*\*) Source : Direction Régionale de Equipement d'Ile de France

(\*\*\*) Hors agglomération parisienne (départements 75,92,93,94)

TABLEAU VI : Prix (en francs de l'année) pour une fourniture annuelle de 100 m<sup>3</sup> d'eau potable à un usager domestique (hors taxes et hors redevances).



Graphique 4 : Répartition des collectivités de l'échantillon en fonction des prix pratiqués en 1990. Collectivités rurales.



Graphique 5 : Répartition des collectivités de l'échantillon en fonction des prix pratiqués en 1990. Collectivités urbaines.

contre 391 F/100 m<sup>3</sup>) et 27% en 1990 (629 F/100 m<sup>3</sup> contra 496 F/100 m<sup>3</sup>). Il reste malgré tout important puisqu'en 1990 il représente 1,33 F/m<sup>3</sup>.

La spécificité de l'agglomération parisienne est confirmée par les chiffres : avec un prix de l'eau de 623 F/100 m<sup>3</sup>, l'eau y est 26 % plus chère que dans les autres communes urbaines du territoire (496 F/100 m<sup>3</sup>). L'importance et la concentration de la demande en eau à satisfaire en région parisienne nécessitent la mobilisation d'importants volumes d'eau de surface dont le traitement est coûteux. Les niveaux de qualité et de fiabilité du service nécessaires - et effectivement atteints - dans cette région justifient également le prix du service, à la fois par les investissements et par les coûts de gestion et de fonctionnement qui en découlent.

Comme pour les consommations d'eau, mais de manière encore plus accentuée, les différences de prix entre les zones géographiques sont plus importantes en zone rurale qu'en zone urbaine : 85 % de différence en milieu rural entre la zone la moins chère et la zone la plus chère, contre seulement 32 % de différence en milieu urbain. La tendance à la diminution de ces disparités inter zones géographiques existe en milieu urbain, où elle est récente : la différence de prix entre la zone géographique la plus chère et celle la moins chère s'était maintenue aux alentours de 50 % entre 1975 et 1985.

L'effet de moyenne déjà évoqué introduit par le découpage en 8 grandes zones géographiques masque des différences locales très marquées, surtout en milieu rural, qui ont toutefois légèrement diminué entre 1985 et 1990 : l'écart-type de la série des prix, qui permet une mesure de la dispersion des valeurs observées, représente en 1990 en milieu rural 44 % du prix moyen (48 % en 1985), contre 32 % en milieu urbain (36 % en 1985).

Les graphiques 4 et 5 montrent la répartition par classe de prix des services constituant l'échantillon en 1990 respectivement en milieu rural et en milieu urbain. Ils mettent bien en évidence la dispersion des prix beaucoup plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain.



On notera toutefois que tes services ruraux qui pratiquent des prix très bas (moins de 3 F/m<sup>3</sup>) et qui apparaissent assez nombreux sont en majorité des services de petite taille dont l'importance en population desservie est beaucoup plus limitée que ne le laisserait supposer le graphique 4.

Bien qu'ils n'aient pas de valeur statistique, citons quelques prix extrêmes pour 1996 relevés parmi les collectivités de l'échantillon :

- 1094 F/100 m<sup>3</sup> dans un grand syndicat rural de la zone Ouest desservant 25000 habitants,  
- 42 F/100 m<sup>3</sup> dans une petite collectivité rurale de la zone Lyonnais-Alpes, soit un prix variant de plus de 25 entre ces deux services ruraux.

### Le niveau d'endettement des services

Les charges en investissement sont un élément important du prix de l'eau. Le tableau VII montre, pour les années 1985 et 1996, le poids de l'endettement rapporté au mètre cube. Ces valeurs sont obtenues en rapportant aux mètres cubes facturés (tous types de consommation : domestique, industrielle ou agricole) les annuités afférentes à des travaux d'alimentation en eau potable qui sont à la charge des collectivités. Il permet de constater qu'en moyenne en France 20% du prix du service est consacré au remboursement des annuités des emprunts qui ont été contractés pour financer des travaux d'alimentation en eau potable.

Le graphique 6 permet de visualiser l'importance relative des annuités d'emprunts dans le prix de l'eau en milieu rural et en milieu urbain. Il met en évidence le fait que tes charges d'emprunts sont très nettement plus élevées pour tes collectivités rurales (1,53 F/m<sup>3</sup> en 1990) que pour tes collectivités urbaines (0,77 F/m<sup>3</sup> en 1990). Elles y représentent près de 24% du prix de vente de l'eau aux usagers domestiques contre 16% dans tes collectivités urbaines. Ainsi, le prix plus élevé dans les services ruraux que dans les services urbains peut s'expliquer en grande partie par le poids des annuités qui pèsent plus lourdement sur les collectivités rurales que sur les collectivités urbaines : la différence

	1985 (F. 85/m <sup>3</sup> )	1990 (F. 90/m <sup>3</sup> )	Evolution annuelle (*) 1985-1990
Collectivités rurales	1,34	1,53	- 0,4 %/an
Collectivités urbaines (hors agglomér. parisienne)	0,58	0,77	+ 2,7 %/an
Toutes collectivités (hors agglomér. parisienne)	0,84	1,08	+ 2,0 %/an
INDICE INSEE	158,0	184,0	

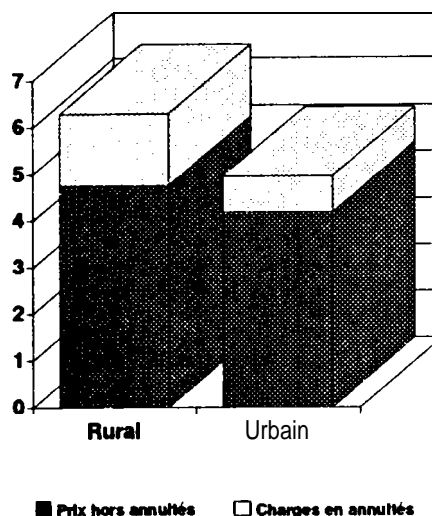
Source : Ministère de l'Agriculture et de la Forêt -  
Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau

(\*) Les évolutions annuelles sont calculées à partir des prix actualisés grâce à l'indice INSEE des prix à la consommation.

TABLEAU VU : charges d'emprunts (annuités) rapportées aux mètres cubes facturés (F/m<sup>3</sup>).

différence de prix constatée entre ces services (1,33 F/m<sup>3</sup>).

Ces charges en annuités supérieures en milieu rural sont certes en grande partie dues à des investissements réalisés dans un passé plus récent et dont les annuités pèsent encore lourd sur les budgets. Mais elles traduisent aussi partiellement le fait que les investissements nécessaires pour desservir un habitant sont d'autant plus élevés que la population est moins groupée. A l'impact direct des investissements s'ajoute le fait que tout investissement est générateur de charges de fonctionnement et d'entretien, et l'on peut craindre que la prise en compte de toutes ces charges, très souhaitable pour une bonne gestion, vienne encore accroître les karts (mise en place de l'instruction comptable M49).



Graphique 6 : Poids des annuités d'emprunts dans le prix de l'eau.

### Les modes de tarification

L'étude distingue quatre types de tarification :

- monôme, lorsque l'abonné ne paie pas de partie fixe et ne paie qu'en proportion du volume consommé,

- binôme sans forfait, lorsque l'abonné paie une partie fixe (pouvant correspondre à l'entretien du branchement et/ou à la location et l'entretien du compteur et/ou à un prix d'abonnement) en plus d'une partie proportionnelle au volume consommé,

- binôme avec forfait, identique à la précédente mais pour laquelle la partie fixe donne droit à la consommation "gratuite" d'un certain volume d'eau,

- la tarification sans comptage.

Le graphique 7 montre la répartition en 1990 de ces différents modes de tarification, en nombre de services et en volumes d'eau vendus, en milieu rural et en milieu urbain.

Les tarifications binôme sans forfait et binôme avec forfait sont de très loin les deux tarifications les plus répandues. La seconde est légèrement majoritaire en milieu rural, avec 49 % des collectivités et 51 % des volumes d'eau vendus. En milieu urbain, la tarification binôme sans forfait domine avec 48 % des collectivités et 67 % des volumes vendus.

En milieu rural, la **tarification monôme** et la tarification **sans comptage** sont tout à fait marginales et ne concernent que de **très petites collectivités**. En **milieu urbain**, la **tarification sans comptage** est inexistante, mais on peut remarquer qu'un nombre important de consommateurs **urbains** pour lesquels l'eau potable est incluse dans les charges collectives d'une **résidence** sont en fait **ramenés à ce type de tarification**. La **tarification monôme ne concerne pour sa part que 9 %** des **collectivités** et **8 %** des volumes vendus.

En milieu urbain, le choix d'une **tarification avec forfait de consommation** est très **lié** à l'aspect touristique des **collectivités** : pour les **collectivités urbaines de l'échantillon ayant** choisi cette option, l'importance relative de la **population saisonnière par rapport à la population permanente** est en moyenne de **22 %**, alors qu'il n'est que de **2% pour les autres collectivités urbaines**.

En milieu rural, où la **tarification avec forfait de consommation est encore plus largement répandue**, l'importance relative de la **population saisonnière** semble **influencer légèrement** le choix de la **tarification** (le rapport population **saisonniers** sur population **permanente** atteint en moyenne **66 % pour** les services qui pratiquent un forfait de consommation contre **53 % pour les autres**) **sans** toutefois Suffire à l'expliquer entièrement.

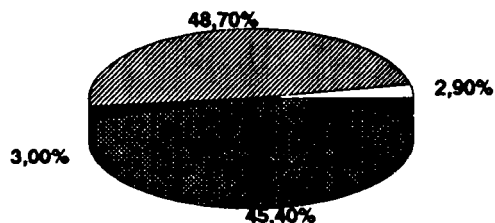
Le **volume moyen annuel pondéré** des forfaits de consommation les **plus faibles** proposés par les services de l'échantillon est de **43 m<sup>3</sup>/an**, toutes **collectivités confondues** (entre **10 m<sup>3</sup>/an** et **110 m<sup>3</sup>/an** pour les **services de l'échantillon**).

La tendance sur la **période 1985-1990** est à l'abandon des tarifications avec forfait de consommation et des tarifications monômes au profit des **tarifications binômes sans forfait** : sur les **33 collectivités de l'échantillon** qui ont changé de mode de **tarification** entre 1985 et 1990, **20** sont passées d'une tarification **binôme avec forfait à une tarification binôme sans forfait** (contre **une seule** qui a fait le contraire) et **10** ont **abandonné** la tarification monôme, dont **7** pour adopter une tarification binôme sans forfait et **3** une tarification **binôme avec forfait**. Il est **intéressant** de noter que les **20 collectivités** qui ont abandonné entre 1985 et 1990 le **système** de tarification avec forfait de consommation sont en grande **majorité** des **collectivités** qui ne pouvaient pas justifier cette pratique par l'**importance** de leur population saisonnière. On remarquera enfin que sur les **10 collectivités de l'échantillon** qui en 1985 **avaient** une tarification sans comptage, aucune n'avait équipé ses abonnés de compteurs en 1990.

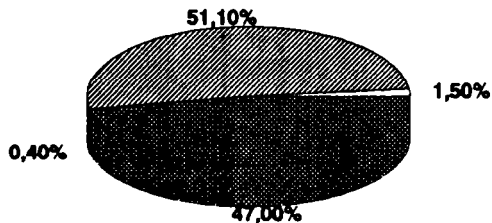
### Le prix du service d'assainissement

Les **résultats** sur les prix des services d'assainissement qui sont donnés dans ce paragraphe sont issus du calcul effectuée sur **364 services** de distribution d'eau, qui **représentent** en fait un nombre encore plus important de services d'assainissement (beaucoup de syndicats d'alimentation en eau potable recouvrent plusieurs unités indépendantes de gestion de service d'assainissement).

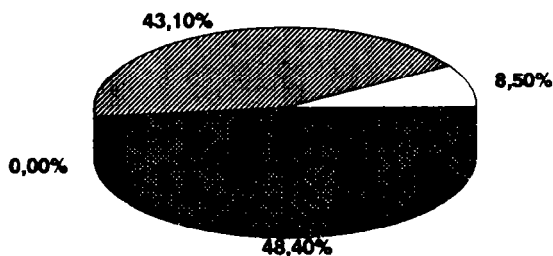
Rural en nombre de services



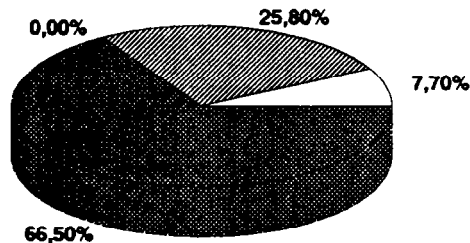
Rural en volumes vendus



Urbain en nombre de services



Urbain en volumes vendus



Binôme sans forfait   
  Sans comptage   
  Binôme avec forfait   
  Monôme

Graphique 7 : Importance des différents modes de tarification des services de distribution d'eau en 1990.

Le **prix moyen relevé** pour la France **entière** pour le service d'assainissement (hors taxes et hors redevances, pour une **facture** annuelle correspondant à une consommation d'eau de 100 m<sup>3</sup>) **était** de 302 F/100 m<sup>3</sup> en 1990. Le **tableau VIII** donne le détail de ce prix en distinguant le milieu rural et le milieu urbain; il donne **également** le prix du service de distribution d'eau seul, **calculé** sur les **collectivités** disposant **effectivement** d'un service d'assainissement.

On constate ainsi que le **service** de distribution d'eau intervient en moyenne pour 85 % du **prix** et le service d'assainissement pour 95%. Ces **parts** sont sensiblement les **mêmes** en milieu rural et en milieu urbain hors agglomération parisienne. **Pour** cette **dernière**, on **peut** remarquer que le **prix** eau + assainissement est **très** voisin du prix moyen constate pour la France **entière**, avec toutefois **une** **part** prise par le **prix** de l'eau par rapport au **prix** du service d'assainissement **plus** forte que ce que l'on constate sur le reste de la France.

L'**écart** de prix entre les **collectivités** rurales et les **collectivités** urbaines sur le seul service d'assainissement est légèrement moins important que celui constaté sur le service de distribution d'eau : 14 % **si** l'on tient compte de la petite couronne parisienne (329 F/100 m<sup>3</sup> contre 289 F/100 m<sup>3</sup>) et 10 % hors petite couronne parisienne (329 F/100 m<sup>3</sup> contre 300 F/100 m<sup>3</sup>). Cela peut s'expliquer en partie par un équipement en **réseaux collectifs d'assainissement** plus récent en milieu **urbain** que celui d'alimentation en eau potable, **pesant** encore largement sur les budgets. D'autre **part**, s'il n'est pas **évident** que le traitement des **eaux usées** opéré par les services urbains soit bien que **souvent** de **meilleure** qualité, **beaucoup** plus onéreux que celui effectué par les services ruraux, il est certain que la **part** des **eaux résiduaires collectées** qui sont **traitées** est plus forte en milieu **urbain** qu'en milieu rural.

Plus encore que pour le service de **distribution** d'eau potable, ces valeurs **moyennes** masquent des écarts très importants entre les **collectivités** (de ta

gratuite à 1020 F/100 m<sup>3</sup> sur l'échantillon pour le seul prix du service d'assainissement). Mais on peut **également** dire que la **qualité** des services fournis varie dans des proportions tout à fait considérables entre des services disposant seulement d'un simple réseau de collecte de qualité sommaire rejetant les eaux usées directement dans le milieu naturel et d'autres **équipés** de **réseaux** de bonne **qualité** et de stations de traitement des eaux usées performantes.

Près des trois quarts des services qui ont pu fournir le prix de l'**assainissement** pour 1990 ont **également** pu retrouver et donner le prix de ce même service pour 1985. Cela a permis de mettre en **évidence** la très **forte** augmentation du prix des services collectifs d'assainissement au cours de ces **dernières** années : **+27** % en francs constants entre 1985 et 1990, soit une augmentation moyenne annuelle de **+5 %/an** au dessus de l'inflation (**+4 %/an** en milieu rural et **+5 %/an** en milieu urbain).

## Le prix de l'eau

### LES TAXES ET LES REDEVANCES

Pour constituer le **prix** de l'eau tel qu'il peut être perçu par les usagers, plusieurs taxes et redevances s'ajoutent au **prix** du service de distribution d'eau et au **prix** du **service d'assainissement** des eaux usées tels qu'ils ont **été** présentes ci-dessus. Ce sont :

- la redevance pollution : elle est **payée** par la plupart des services publics de distribution d'eau aux **Agences Financières** de Bassin pour tenir compte des **dégradations** de la **qualité** de l'eau dues à son usage domestique. Les services la **répercutent** sur les usagers sous la forme d'une contre-valeur pollution assise sur les **mètres** cubes d'eau **facturée** dont le montant varie d'un **service à l'autre** (de 0,08 F/m<sup>3</sup> à 1,55 F/m<sup>3</sup> pour les services observés qui paient cette redevance),

	Collectivités dotées d'un service collectif d'assainissement		
	Eau+Assai. (F/100 m <sup>3</sup> )	Part eau (F/100 m <sup>3</sup> )	Part assainissement (F/100 m <sup>3</sup> )
Collectivité rurales	949	620 (65 %)	329 (35 %)
Collectivités urbaines (hors agglo. parisienne)	798	498 (62 %)	300 (38 %)
Agglo. Parisienne(**)	865	623 (72 %)	242 (28 %)
Collectivités urbaines (avec agglo. parisienne)	811	522 (64 %)	289 (36 %)
Toutes collectivités (hors agglo. parisienne)	853	541 (63 %)	312 (37 %)
Toutes collectivités	855	553 (65 %)	302 (35 %)

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Forêt - Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau

(\*\*) Source : Direction Régionale de l'Équipement d'Ile de France

TABLEAU VIII : Prix de l'eau et de l'assainissement pour les collectivités dotées d'un service collectif d'assainissement (F/100 m<sup>3</sup>).

- la redevance de **prélèvement** : elle est **collectée** par la **plupart** des services publics de **distribution** d'eau pour le compte des Agences **Financières** de Bassin. Elle est assise sur le volume d'eau facturé et son montant varie d'un service à l'autre (de **0,02 F/m<sup>3</sup>** à **0,23 F/m<sup>3</sup>** pour les services de l'échantillon payant cette redevance),

- la **redevance** du Fonds National pour le **Développement** des Adductions d'**Eau (F.N.D.A.E.)** : elle est **payée** par tous les usagers des **services publics** de **distribution** d'eau et en particulier par les usagers domestiques **au taux de 9,5 centimes par mètre cube** en 1990. Le produit de cette redevance constitue 45% des recettes du **F.N.D.A.E.** (le reste provient de **prélèvements opérés** sur les enjeux du P.M.U.) qui apporte son aide aux seules communes **rurales** pour compenser le **handicap** qu'elles ont par rapport aux **collectivités urbaines** pour les **équipements** d'alimentation en eau potable **et d'assainissement des eaux usées**,

- la taxe sur la valeur **ajoutée (T.V.A.)**, qui **était appliquée** en 1990 au taux de **5,5%** pour tous les **éléments** composant le prix de l'eau, **à l'exception** de la redevance **F.N.D.A.E.** et de la contre-valeur pollution dans tous les **services** qui avaient opté pour l'assujettissement à la **T.V.A.** (de **très loin** les plus **nombreux**).

Le tableau **IX présente** pour 1990 le montant moyen de ces diverses taxes et redevances. En y ajoutant les prix moyens des services de distribution d'eau et des services d'assainissement dont il a **été fait état précédemment**, on obtient un prix moyen de l'eau en 1990 en France qui se situe pratiquement à **10 F/m<sup>3</sup>** toutes taxes et redevances comprises, établi rappelons-le sur la base d'une consommation annuelle de **100 m<sup>3</sup>** d'eau potable.

#### **SENSIBILITE** DES CALCULS A LA CONSOMMATION ANNUELLE RETENUE

Le fait de disposer pour 1990 des tarifications complètes des **services** observés permet de tester l'influence sur le **prix** rapporté au mètre cube de la base de calcul **adoptée** (consommation annuelle de **100 m<sup>3</sup>**) : calculé sur la base d'une consommation de **150 m<sup>3</sup>/an**, le prix moyen du service de distribution d'eau diminue plus fortement que celui du service d'assainissement (ils deviennent respectivement **5,29 F/m<sup>3</sup>** et **2,95 F/m<sup>3</sup>**, à comparer des **5,61 F/m<sup>3</sup>** et **3,02 F/m<sup>3</sup>** calculés **précédemment**). Cela est dû à l'utilisation beaucoup plus répandue des tarifications de type binôme parmi les services de distribution d'eau, alors que les **tarifications** de type monôme sont majoritaires parmi les services **d'assainissement** (deux tarifications recueillies sur trois).

Quel que soit notre **désir** de connaître le prix de l'eau en France, les **résultats** de cette enquête nous montrent **qu'il** n'est finalement possible que d'approcher **les** prix de l'eau, tant leur **diversité** est grande, dans les montants comme dans la **qualité** du service fourni à l'usager auxquelles ils correspondent.

Les **chiffres** qui ont **été présentés** ici doivent tout aux **responsables élus** des **collectivités**, aux **gestionnaires** et aux **techniciens** de leurs services ou des **sociétés** auxquelles ils en ont confié la gestion, ainsi qu'aux **D.D.A.F.** qui ont participé à l'enquête. La **contribution** de chacun était nécessaire pour **améliorer** la connaissance de tous sur un secteur dont l'**éclatement** en plus de 16500 services publics de distribution d'eau de compétence locale rend **très difficile** toute tentative d'en avoir une vision quelque peu claire et **précise** au plan national. Les **améliorations** des outils de gestion et de critique des réponses apportées **pour** la dernière enquête ont parfois alourdi la **contribution** de chacun des partenaires **solicités** par rapport aux enquêtes **précédentes** : c'était le prix à payer pour un gain substantiel en fiabilité des réponses obtenues. Due tous soient remerciés ici pour le temps qu'ils ont **bien** voulu y consacrer. Nous espérons qu'ils trouveront dans les résultats présentés ci-dessus des éléments de **réflexion** et de comparaison utiles dans leur mission de **service public**.

	Prix 1990 (F/m <sup>3</sup> )
<b>Eau potable</b>	
Hors taxes et redevances	<b>5,61</b>
Redevance de <b>prélèvement</b>	<b>0,07</b>
Redevance <b>F.N.D.A.E.</b>	<b>0,095</b>
<b>T.V.A.</b>	<b>0,27</b>
<b>Total T.T.C.</b>	<b>6,05</b>
<b>Assainissement</b>	
Hors taxes et redevances	<b>3,02</b>
Contre-valeur <b>pollution</b>	<b>0,77</b>
<b>T.V.A.</b>	<b>0,14</b>
<b>Total T.T.C.</b>	<b>3,93</b>

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Forêt -  
Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau

**TABLEAU IX : Prix de l'eau en 1990**  
(base : **consommation** annuelle de **100 m<sup>3</sup>**)



**Carte 1 :** Les 8 zones géographiques de l'échantillon représentatif des 500 services de distribution d'eau potable